



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**DIRECTION GÉNÉRALE DES DOUANES
ET DROITS INDIRECTS**

SOUS-DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES,
DES RELATIONS SOCIALES ET DE L'ORGANISATION
BUREAU A1 - POLITIQUE GÉNÉRALE DU PERSONNEL
11, RUE DES DEUX COMMUNES

93558 MONTREUIL CEDEX

Site Internet : www.douane.gouv.fr

Plan de classement :

Affaire suivie par : A1-RIG

Téléphone :

Télécopie : 01.57.53.48.94

Mel : dg-a1@douane.finances.gouv.fr

Montreuil, le - 5 MAI 2010

Note

pour

Mesdames et Messieurs les directeurs

101095

Réf : Note d'instruction aux directions.doc

Objet : Dispositif d'intéressement collectif au titre des résultats 2009

réf. : Note A/1 n°054575 du 22 décembre 2005

Les modalités de mise en oeuvre du dispositif d'intéressement collectif aux résultats mis en place depuis 2005 ont été précisées dans la note visée en référence.

Ce mécanisme d'intéressement repose sur le versement d'une prime dont le montant est fonction du nombre d'indicateurs atteints au cours de l'année :

- 11 ou 12 objectifs atteints = 150 €
- 9 ou 10 objectifs atteints = 120 €
- 8 objectifs atteints = 100 €
- 6 ou 7 objectifs atteints = 80 €

Notre administration ayant atteint 10 objectifs sur 12 en 2009, tous les agents en fonction à la DGDDI bénéficieront d'une prime d'intéressement de 120 euros au titre de l'année 2009.

Cette indemnité sera mandatée sur la paie de juin 2010, par mouvement de type 22 sous le code indemnité 1233 et le libellé « Prime d'intéressement 2009 ».

Les critères de vocation à cette prime demeurent inchangés (cf fiche technique jointe à la note du 22 décembre 2005).

Vous voudrez bien vous rapprocher du bureau A/1 pour toute difficulté d'application.

La sous-directrice des ressources humaines, des
relations sociales et de l'organisation

Mylène ORANGE LOUBOUTIN

Copie B/1 - CCG

MINISTÈRE DU BUDGET
DES COMPTES PUBLICS
ET DE LA RÉFORME DE L'ÉTAT